

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 30 juin, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 24 juin 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 20

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL,
Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO,
Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Marilyne LANTRAIN, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Christophe ARZANO à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Nicole BROCARD à M. Didier SALAÛN.
Mme Valérie RODD à Mme Sandra CARVALHO.
Mme Rosa SAADI à Mme Virginie PRADAL.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Stefano TEILLET à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Serge GODARD à M. Etienne RENAULT.
M. Augustin KUNGA à M. Olivier ZANINETTI.

Absents excusés :

Mme LALANNE Sandrine.

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. ONGHENA Robin, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur GALLEGRO Jean-Antoine

2025DELIB0079 - AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°24TX001 - TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DU GROUPE SCOLAIRE ÉTIENNE DE SILHOUETTE LOT 2 - ÉTANCHÉITÉ - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE LE SIGNER

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-21-1,
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123 et R.2123-1,
Vu la délibération n°2024DELIB0058 du 16 mai 2024 portant approbation du programme et lancement de la consultation du marché à procédure adaptée de travaux de rénovation thermique du groupe scolaire « Etienne de Silhouette »,
Vu l'avis de la commission n°9 « Transition, Ecologique, Environnement et Bâtiments Communaux du 17 juin 2025,

Considérant qu'il n'a pas été clairement indiqué dans le marché n°24TX001 - travaux de rénovation thermique du groupe scolaire « Etienne de Silhouette », attribué à la société Etanchéité du Nord, que la prestation de fourniture des bennes devait être fournie par le lot 2,

Considérant qu'il convient d'intégrer les prestations de fournitures de bennes à déchets au lot 2,

Considérant que la prestation de fourniture des bennes a été chiffrée pour un montant de 14 000 euros hors taxes,

Considérant la nécessité d'intégrer cette prestation par avenant au lot 2 Etanchéité,

Considérant que la conclusion de cet avenant n° 1 ne remet pas en cause la mise en concurrence initiale,

Considérant que cet avenant, représentant une plus-value de 4,59%, ne modifie pas l'économie générale du marché,

Après en avoir délibéré, et par 26 voix pour et 2 abstentions (Etienne RENAULT, Serge GODARD)

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché n°24TX001 - travaux de rénovation thermique du groupe scolaire Etienne de Silhouette « lot n° 2 – Etanchéité » avec la société Etanchéité du Nord, représentée par son président Monsieur Yusuf KEYSAN, sise 20 rue de l'Ormeteau à Chelles (77500) pour un montant de 14 000 (quatorze-mille euros) euros hors taxes, soit 15 400 (quinze-mille-quatre-cents) euros toutes taxes comprises.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant ci-annexé dès que la présente délibération sera exécutoire.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2025, au chapitre et article correspondant.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 4 juillet 2025

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEG0



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Ville de Bry-sur-Marne
1, Grande rue Charles de Gaulle
94360 BRY-SUR-MARNE
Représentée par son Maire, Monsieur Charles ASLANGUL

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

ETANCHEITE DU NORD
20 rue de l'Ormeteau
77500 CHELLES
Tél. : 01 64 26 67 10 – courriel : etancheitedunord@edn77.fr
Numéro SIRET : 430 474 619 00052

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DU GROUPE SCOLAIRE « ETIENNE DE SILHOUETTE »
Lot 2 : Etanchéité

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 25 novembre 2024

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 9 mois et une validité jusqu'à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **10%**
- Montant HT : **304 850,00 €**
- Montant TTC : **335 335,00 €**

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

L'objet du présent avenant concerne la prestation de fourniture de bennes pendant toute la durée du chantier.

Toutes les clauses du marché de base, non modifiées par le présent avenant conservent leurs valeurs pleines et entières.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cochez la case correspondante.)

☐

NON

☒

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **10%**
- Montant HT : **14 000,00 €**
- Montant TTC : **15 400,00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **4,59 %**

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **10%**
- Montant HT : **318 850,00 €**
- Montant TTC : **350 735,00 €**

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
KEYSAN Yusuf, Président		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Bry-sur-Marne, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire,

Charles ASLANGUL

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.